|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2014 Genève, 6-15 mai 2014** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 7** | **Document C14/22-F** |
| **31 mars 2014** |
| **Original: anglais** |
| Note du Secrétaire général | |
| TROISIÈME RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ CONSULTATIF INDÉPENDANT  POUR LES QUESTIONS DE GESTION (CCIG) | |

J'ai l'honneur de communiquer aux Etats Membres du Conseil un rapport du Président du Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG).

Dr Hamadoun I. TOURÉ  
 Secrétaire général

TROISIÈME RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ CONSULTATIF INDÉPENDANT   
POUR LES QUESTIONS DE GESTION (CCIG)

|  |
| --- |
| Résumé  Le présent document constitue le rapport annuel que le Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG) soumet au Conseil de l'UIT. Ce rapport contient les conclusions et les recommandations qu'il a formulées, conformément à son mandat, concernant la fonction d'audit interne, la gestion des risques et les contrôles internes, les états financiers, la comptabilité et la vérification extérieure des comptes et qu'il soumet au Conseil pour examen.  Dans ce troisième rapport annuel qu'il soumet au Conseil de l'UIT, le Comité fait le point des sujets qu'il a traités et des activités qu'il a réalisées depuis juin 2013. Il présente neuf recommandations concrètes, dans le but d'améliorer les modalités relatives au suivi, aux contrôles internes et à la gouvernance, afin de mieux répondre aux besoins actuels de l'Union.  Cette année, le CCIG invite le Conseil à approuver ses recommandations pour que soient prises, dans les meilleurs délais, des mesures constructives susceptibles de renforcer le principe de responsabilité.  Suite à donner  Le Conseil est invité à **approuver** le rapport du CCIG et ses recommandations.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Références  [*Résolution 162*](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.doc#res162) *(Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires;* [*Décision 565*](http://www.itu.int/md/S11-CL-C-0109/en) *(session 2011 du Conseil); Document* [*C12/44*](http://www.itu.int/md/S12-CL-C-0044/en) *(Premier rapport annuel du CCIG au Conseil) et Document* [*C13/65 + Corr.1*](http://www.itu.int/md/S13-CL-C-0065/en) *(Deuxième rapport annuel du CCIG au Conseil)* |

# 1 Introduction

1.1Les membres actuels du CCIG, nommés par le Conseil, sont les suivants:

• M. Eric Adda

•Dr Beate Degen (Président)

• M. Abdessalem El Harouchy

• M. Graham Miller

• M. Thomas Repasch

1.2 Depuis qu'il a soumis son deuxième rapport au Conseil, à sa session de 2013, le CCIG s'est réuni à deux reprises, les 6 et 7 novembre 2013 et du 24 au 26 février 2014. Conformément à son mandat, le Comité a soumis les conclusions de sa réunion de novembre au Président du Conseil et au Secrétaire général. Il a intégré les conclusions de ses réunions de novembre et de février dans le présent troisième rapport annuel qu'il soumet au Conseil. Les rapports des réunions du Comité ainsi que ses rapports annuels et d'autres documents essentiels peuvent être consultés par les membres de l'UIT dans la partie du site web de l'UIT consacrée au CCIG, sous [Conseil de l'UIT](http://www.itu.int/en/council/Pages/default.aspx).

1.3 Participation aux réunions: Dr Degen, M. El Harouchy, M. Miller et M. Repasch ont participé aux réunions de novembre 2013 et de février 2014, tandis que M. Adda n'a pas été en mesure de participer à la deuxième réunion.

1.4 Depuis le dernier rapport annuel qu'il a soumis au Conseil à sa session de 2013, le CCIG a examiné toutes ses responsabilités, à savoir la fonction d'audit interne, la gestion des risques, les contrôles internes, les états financiers vérifiés de l'organisation et l'établissement de rapports financiers, les politiques et les pratiques comptables, la vérification extérieure des comptes et l'évaluation (notant qu'il n'y a pas encore officiellement à l'UIT de fonction d'évaluation) et s'est efforcé de s'en acquitter. Le contenu et les résultats de ces travaux, assortis des recommandations et des conclusions formulées par le CCIG, sont exposés ci‑après.

1.5 Afin d'améliorer encore la communication avec les parties prenantes, le CCIG s'est entretenu avec le Président du Groupe de travail du Conseil sur les ressources humaines et les ressources financières (CWG-FHR) et a assisté aux débats de la réunion de février 2014 de ce Groupe, qui étaient consacrés aux questions relatives aux domaines de compétence du Comité. Au cours des réunions de novembre 2013 et de février 2014, le CCIG a eu des discussions sur les questions de fond avec le Secrétaire général et le Vice-Secrétaire général, le Département de la gestion des ressources financières (FRMD), l'Auditeur interne, le Vérificateur extérieur des comptes et d'autres représentants de la direction, selon les besoins.

# 2 Suite donnée au deuxième rapport annuel soumis par le CCIG au Conseil à sa session de 2013 et état d'avancement de la mise en oeuvre des recommandations du CCIG

2.1 Le CCIG s'est félicité de la réaction du Conseil à sa session de 2013 au deuxième rapport annuel du Comité, de l'approbation par le Conseil des huit recommandations qu'il avait formulées, ainsi que de la modification, par le Conseil, du mandat du Groupe de travail du Conseil sur les ressources humaines et les ressources financières (CWG-FHR), pour que celui-ci englobe la suite donnée aux recommandations du CCIG.

2.2 Afin d'aider le Groupe CWG-FHR à suivre les mesures prises en application des recommandations du CCIG, le Comité a examiné l'état d'avancement des huit recommandations qu'il avait formulées en 2013 et présenté un rapport à la troisième réunion du Groupe CWG-FHR en février 2014 (voir l'Annexe A: Recommandations du CCIG: 2013: Situation au 24 février 2014). Sur les huit recommandations formulées, six restent en suspens ou sont en cours d'application et devraient continuer d'être suivies par le Groupe de travail du Conseil. Le Groupe de travail du Conseil s'est déclaré satisfait des travaux menés par le CCIG et plusieurs délégués ont appuyé certaines recommandations.

# 3 Principales questions examinées, conclusions et recommandations

Fonction d'audit interne

3.1 Lors de l'examen du programme de travail relatif à l'audit interne pour 2014, le CCIG a constaté avec préoccupation que le niveau général des ressources dont dispose l'Unité d'audit interne était limité, eu égard notamment aux objectifs déclarés de l'Unité pour 2014 et au fait que celle-ci n'a pas été en mesure de mettre pleinement en oeuvre les programmes d'audit précédents. Le CCIG a recommandé que, dans les années à venir, le programme présente une évaluation des risques claire et explicite ainsi que les priorités indiquant sur quelles bases les activités d'audit ont été sélectionnées. Dans un souci d'exhaustivité, le programme devrait reconnaître le rôle consultatif/de consultance interne de l'Unité, pour lequel aucune tâche précise ni aucune ressource n'ont pu être prévues lors de l'approbation du programme.

3.2 Le CCIG a examiné les rapports d'activité de l'audit interne et a été informé notamment que l'audit des ordres de service serait effectué par les Départements concernés, sous la coordination du Département de gestion des ressources humaines (HRMD) et de l'Unité des affaires juridiques, l'Auditeur interne étant chargé de la vérification du produit final. Le Comité a constaté que la suite donnée aux recommandations relatives à l'audit interne, à propos de laquelle il avait exprimé des préoccupations à la réunion de novembre 2013, avait fait l'objet d'une nette amélioration. En ce qui concerne le rapport entre les activités d'audit proprement dites et les activités d'audit indirectes (Recommandation 2 du CCIG (2013)), le Comité a fait observer qu'il était possible d'améliorer ce rapport, notamment en reconnaissant et en tenant compte du fait que la suite donnée aux recommandations du Vérificateur extérieur des comptes relevait de la responsabilité du Secrétaire général et était supervisée par le Groupe CWG-FHR; le CCIG a décidé de continuer de suivre cette question. Il a constaté avec satisfaction que le Secrétaire général avait approuvé la Charte d'audit interne révisée, que le programme de travail relatif à l'audit interne avait été approuvé avant la fin de 2013, comme l'avait recommandé le Comité (Recommandation 1 du CCIG (2013)) et que le rapport d'activité de février 2014 indiquait qu'un examen par des pairs de la fonction d'audit interne serait effectué en 2014 (Recommandation 4 du CCIG (2013)).

3.3 En ce qui concerne les activités menées en dehors du siège de l'UIT, le Comité a reçu des rapports d'audit concernant le Bureau de zone de l'UIT pour la CEI (Moscou, Fédération de Russie) et ses bureaux dans la région Amériques, ainsi que des renseignements complémentaires concernant le Bureau régional pour la région Asie-Pacifique (Bangkok, Thaïlande). Le Comité a jugé ces rapports extrêmement utiles et intéressants, et a attiré l'attention sur le fait que les questions essentielles de gestion, de contrôle financier, de gestion de projets et de gouvernance devaient faire l'objet d'une plus grande attention de la part de la haute direction.

3.4 Le Comité a examiné, conjointement avec l'Auditeur interne, le rapport annuel qu'il se propose de soumettre au Conseil de l'UIT, et a réfléchi à la manière de rendre à terme ce rapport plus complet, afin qu'il contienne des assurances quant aux modalités générales des contrôles internes conformément à la Recommandation 1 du CCIG (2013).

|  |
| --- |
| **Recommandation 1 (2014):** Le CCIG recommande à l'Auditeur interne de poursuivre ses efforts en vue de soumettre au Conseil, dans l'avenir, un rapport annuel plus complet.  **Recommandation 2 (2014):** LeCCIG recommande que le Secrétaire général détermine si les conclusions de l'Auditeur interne, dans leur ensemble, indiquent qu'un contrôle de gestion plus strict des activités hors siège s'impose.  **Recommandation 3 (2014):** Le CCIG recommande que l'UIT s'appuie sur l'examen de l'accès aux documents de l'UIT effectué par le Groupe CWF-FHR pour rechercher des moyens de rendre les rapports d'audit interne plus facilement accessibles aux Etats Membres et aux autres parties prenantes. |

Vérification extérieure des comptes

3.5 Le CCIG a rencontré le Vérificateur extérieur des comptes, Corte dei Conti, à ses deux réunions de novembre 2013 et de février 2014, et a noté que le Vérificateur extérieur des comptes s'était engagé à présenter son rapport de 2013 au CCIG d'ici à la fin de juin 2014. Le CCIG a décidé de rencontrer le Vérificateur extérieur des comptes, afin d'étudier ce rapport au cours de la première semaine de juillet 2014, date à laquelle le Comité projette de tenir sa huitième réunion.

3.6 Le Comité a appris avec satisfaction que le Vérificateur extérieur des comptes poursuivrait l'évaluation de la fonction d'audit interne, conformément à la Recommandation 5 du CCIG (2013). Il a également relevé que le Vérificateur extérieur des comptes se proposait de tenir une réunion informelle lors de la PP-14 qui se tiendra à Busan (République de Corée), afin de présenter son rapport de 2013 et d'expliquer aux délégués ce rapport ainsi que la terminologie qu'il contient.

Contrôles internes

3.7 Le CCIG a examiné la Déclaration sur le contrôle interne pour 2013, en a étudié la teneur avec le Chef du Département de la gestion des ressources financières et a constaté avec satisfaction que cette Déclaration faisait désormais partie d'une procédure normale au sein de l'UIT. Le CCIG a pris note des informations mises à jour sur les progrès réalisés en ce qui concerne les modalités de gestion des risques indiquées dans la Déclaration. A terme, on pourrait améliorer la Déclaration, en fixant des modalités officielles qui permettraient au Secrétaire général d'obtenir des assurances, basées sur des éléments factuels, en ce qui concerne l'efficacité des contrôles internes appliqués dans l'année, par exemple une certification de la part de la haute direction de l'UIT, attestant que celle-ci s'est acquittée de ses responsabilités concernant la mise à jour du cadre de contrôle interne dans ses domaines de compétence.

3.8 Le CCIG a constaté avec préoccupation que le poste de responsable de la déontologie, sur lequel s'appuie le Secrétaire général dans le contexte du cadre de contrôle et de gouvernance, était vacant depuis le 1er juillet 2013.

|  |
| --- |
| **Recommandation 4 (2014):** LeCCIG recommande à l'UIT d'accorder la priorité absolue à la nomination d'un responsable de la déontologie.  **Recommandation 5 (2014):** LeCCIG recommande que le Secrétaire général obtienne des assurances, basées sur des éléments factuels, quant à l'efficacité du cadre de contrôle interne, en exigeant des hauts dirigeants qu'ils certifient s'être acquittés de leurs responsabilités en matière de contrôle interne pour l'année considérée. |

Gestion des risques

3.9 En 2013, le CCIG avait recommandé, tout en notant que sa recommandation relative à la gestion des risques était en cours d'application au niveau interne, que l'UIT élabore en priorité des modalités de gestion systématique des risques applicables à l'échelle de l'Union tout entière, afin d'appuyer le processus de planification stratégique de l'organisation pour la période 2016-2019, que la gestion des risques soit également appliquée à la planification opérationnelle et qu'elle soit effectuée chaque année. Le CCIG a relevé, à sa réunion de février 2014, que le projet de Plan stratégique définit à présent un ensemble de risques stratégiques sur lesquels s'appuieront les plans opérationnels ultérieurs. Il s'agit là d'un progrès considérable et remarquable dans la gestion des risques au niveau de l'organisation. Bien que le processus de planification stratégique s'étende pour l'essentiel sur une période de quatre ans, l'organisation est donc désormais bien placée pour mettre en place un processus de gestion des risques destiné à suivre et à gérer en permanence l'évolution de l'environnement des risques, par exemple en officialisant un registre des risques avec les pilotes des risques, qui pourra être examiné plus fréquemment (éventuellement tous les trimestres) au niveau de la haute direction, dans le cadre du processus d'activité opérationnel.

|  |
| --- |
| **Recommandation 6 (2014):** Le CCIG recommande que l'élaboration de modalités pour la gestion systématique des risques soit constamment poursuivie et appliquée au niveau opérationnel, dans le cadre du processus d'activité, et soit assortie d'un registre des risques, avec des pilotes des risques et un examen périodique par la haute direction. |

Gestion financière

3.10 A sa réunion de novembre 2013, le CCIG a été saisi de renseignements relatifs à une proposition soumise à la PP-14 en vue de revoir la Décision 5, pour tenir compte de la création du Comité, aux décisions prises par le Conseil à propos des prélèvements sur le Fonds de réserve pour tenir compte du fait que l'AR-15 et la CMR-15 n'ont pas été prises en compte dans le Plan financier pour la période 2012-2015 ainsi que de l'ASHI, et au fait que le relèvement de l'âge obligatoire de la retraite décidé récemment devrait avoir des conséquences positives sur les engagements à long terme de l'ASHI. Le Conseil a également décidé d'accorder au Secrétaire général une certaine souplesse pour effectuer des transferts entre catégories budgétaires.

3.11 A sa réunion de février 2014, le CCIG a reçu des renseignements sur le projet de Plan financier de l'UIT pour la période 2016-2019. Ce plan fait apparaître un déficit de 60 millions CHF qui, d'après le Secrétaire général, sera supprimé d'ici à l'approbation du plan par la PP-14. Les hypothèses retenues dans le plan sont notamment les suivantes: croissance nominale zéro du montant de l'unité contributive; dotation annuelle de 2 millions CHF pour l'ASHI et d'autres engagements; charges annuelles de 3 millions CHF pour financer la construction d'un bâtiment en remplacement du bâtiment Varembé; et pas de création de nouveaux emplois.

3.12 Le CCIG a fait observer que les crédits alloués pour les engagements de l'ASHI visaient à reconnaître et à tenir compte de ces coûts futurs importants. En outre, le Comité a noté que le remplacement du bâtiment de Varembé reposait sur l'octroi à l'UIT d'un prêt sans intérêt du Gouvernement suisse, d'un montant de 150 millions CHF. Il semble que le projet de construction proposé ne soit pas fondé sur une étude de viabilité détaillée, ni sur une analyse comparative ou sur la détermination des coûts afférents aux différentes options possibles.

|  |
| --- |
| **Recommandation 7 (2014)**: Le CCIG recommande que l'UIT détermine s'il y a lieu d'effectuer une étude de rentabilité détaillée, assortie d'options chiffrées, pour étayer sa décision sur des dépenses à long terme aussi importantes. |

Planification stratégique

3.13 Le CCIG s'est félicité des exposés présentés à ses deux réunions sur l'élaboration du projet de Plan stratégique pour la période 2016-2019 et a fait observer que de nettes améliorations avaient été apportées et que des approches aussi excellentes que novatrices avaient été adoptées. Le CCIG a recommandé l'utilisation d'indicateurs fondamentaux de performance (IFP) moins nombreux et plus précis. Il a constaté avec satisfaction que le plan tenait compte des risques liés à l'organisation. Ce plan s'efforce de présenter une vision plus uniforme de l'UIT, qui offrira la possibilité de renforcer les compétences fondamentales et d'améliorer la cohésion interne. Si elle est couronnée de succès, cette approche devrait également se traduire par des gains d'efficacité, sur le double plan de la gestion et de l'administration.

|  |
| --- |
| **Recommandation 8 (2014)**: Le CCIG se félicite des progrès accomplis en matière de planification stratégique et recommande la poursuite des efforts dans ce sens. |

Page web du CCIG

3.14 Au cours d'un bref un exposé sur sa page web, le CCIG s'est félicité des dispositions prises et a souligné l'importance de l'accessibilité des documents dans un souci de transparence et de bonne gouvernance.

|  |
| --- |
| **Recommandation 9 (2014)**: Le CCIG recommande que, conformément aux principes de transparence et de bonne gouvernance, tous les documents relatifs au Comité soient accessibles au public. Eu égard à l'examen de l'accessibilité des documents effectué par le Groupe CWG-FHR, le CCIG demande instamment que l'UIT applique l'approche suivie par le Comité en matière d'accessibilité des documents, à tous les niveaux possibles. |

# 4 Réunions futures

4.1 Le CCIG projette de tenir ses prochaines réunions les 3 et 4 juillet et les 1er et 2 décembre 2014.

# 5 Remerciements

5.1 En conclusion, le Comité a exprimé sa profonde gratitude au Secrétaire général et au personnel de l'UIT pour leur détermination et leur coopération ainsi que pour l'appui qu'ils ont apporté au Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion dans ses travaux. Il a également remercié les membres du Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines pour leur intérêt et leur collaboration avec le CCIG concernant des questions essentielles pour la gestion et la gouvernance de l'UIT.

**Annexe**: 1

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **ANNEXE A**  **Recommandations du Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion – 2013** | | | | |
| **Situation au 24 février 2014** | | | | |
|  |  |  |  |  |
| N° de la Rec. | Description | Etat d'avancement de la mise en oeuvre | Progrès accomplis | Responsabilité |
| Rec. 1 (2013) | Le CCIG recommande que le Secrétaire général approuve la Charte d'audit interne révisée, qui doit être conforme aux normes de l'IAA, en lui apportant toutefois de nouvelles révisions pour que:  – le CCIG puisse examiner le programme de travail proposé en matière d'audit interne avant qu'il soit approuvé par le Secrétaire général;  – ce programme de travail annuel puisse être examiné et approuvé avant le début de l'année à laquelle il s'applique;  – un rapport annuel plus complet de l'Auditeur interne contenant des assurances sur les modalités générales des contrôles internes puisse être soumis chaque année au Conseil, pour examen. | Achevé  Achevé  En suspens | La Charte d'audit interne révisée, élaborée en consultation avec le CCIG, a été approuvée par le Secrétaire général en juin 2013 et un Ordre de service révisé a été publié.  Le rapport annuel de l'Auditeur interne sera soumis et présenté au Conseil à sa session de 2014, pour qu'il l'examine conformément à l'Ordre de service 13/09. Ce projet de rapport annuel sera examiné par le CCIG à sa septième réunion, qui aura lieu du 24 au 26 février 2014 | UAI/SG |
| Rec. 2 (2013) | Le CCIG recommande que les ressources allouées au programme de travail annuel en matière d'audit interne soient plus largement utilisées pour les activités d'audit proprement dites et moins pour les activités d'appui à l'audit. | En cours | Le programme de travail en matière d'audit interne pour 2014 a été examiné par le CCIG à sa 6ème réunion, qui s'est tenue les 6 et 7 novembre 2013. Le CCIG a soumis des observations au Secrétaire général. Le programme de travail relatif à l'audit interne pour 2014 a été approuvé par le Secrétaire général avant la fin de 2013. | UAI |
| Rec. 3 (2013) | En outre, pour s'assurer que les activités d'audit interne soient couvertes de manière adéquate, le CCIG recommande que l'UIT réexamine les ressources attribuées à l'Unité de l'audit interne (UAI) et aux activités liées à la fonction d'audit interne afin de déterminer si elles sont suffisantes. | En suspens | Aucune ressource additionnelle n'a été mise à disposition ou n'est prévue. | UAI/SG |
| Rec. 4 (2013) | Le CCIG recommande que l'examen par des pairs de la fonction d'audit interne ait lieu de préférence avant 2014. | En suspens | Le rapport d'activité relatif à l'audit interne indique les mesures qui seront prises en 2014. | UAI |
| Rec. 5 (2013 | Le CCIG recommande que le Vérificateur extérieur des comptes procède à une évaluation de la fonction d'audit interne. | En suspens |  | EA |
| Rec. 6 (2013) | Le CCIG recommande que l'UIT envisage de fixer et de faire respecter un délai clair et sans ambiguïté pour la négociation et la signature d'accords de pays hôte pour ses bureaux régionaux, faute de quoi d'autres mesures devraient être envisagées. | En cours | En ce qui concerne le Bureau de Jakarta, cinq autres propositions de texte possibles pour le paragraphe 4 de l'Article III de l'Accord de pays hôte ont été soumises par le secrétariat à l'Administration indonésienne le 17 juillet 2013 et ont été examinées fin juillet entre le BDT et les autorités du pays. Des consultations internes ont lieu actuellement entre les Ministères concernés de l'Indonésie. Le secrétariat a saisi cette occasion pour attirer l'attention de l'Indonésie sur cette question lors du Sommet "Connecter l'Asie" tenu le 18 novembre 2013. La Mission permanente à Genève se mettra en rapport avec le secrétariat pour régler ce problème avant la session de 2014 du Conseil.  La version révisée finale de l'Accord de pays hôte pour le Bureau de Bangkok est en cours d'établissement et devrait être signée prochainement.  Il ressort de la dernière version du rapport d'audit interne pour les bureaux régionaux et les bureaux de zone de la région Amériques que la question de l'accord de pays hôte s'est à nouveau posée. | LAU |
| Rec. 7 (2013) | Le CCIG recommande que l'UIT élabore en priorité des modalités en matière de gestion systématique des risques applicables à l'échelle de l'Union tout entière et que les crédits budgétaires nécessaires soient alloués à cette fin de manière que la gestion des risques puisse être intégrée dans le processus de planification stratégique pour la période 2016 2019. | En cours | Un rapport a été élaboré par le Groupe d'action intersectoriel sur la gestion des risques stratégiques (SRM TF) et a été utilisé par le Groupe d'action intersectoriel pour l'élaboration du projet de Plan stratégique pour l'Union pour la période 2016-2019. Les recommandations du Groupe SRM TF ont été mises en œuvre. Les risques stratégiques ont été intégrés dans la contribution soumise au Groupe de travail du Conseil sur le Plan stratégique et le Plan financier (CWG SP-FP) et un cadre de résultats a été établi, conformément à la Résolution 151 et suivant les bonnes pratiques. La gestion globale des risques (ERM) doit encore être définie. | SGO |
| Rec. 8 (2013) | Le CCIG recommande que le Secrétaire général approuve l'établissement d'une Déclaration annuelle sur les contrôles internes, laquelle sera publiée avec les états financiers. | Achevé | La Déclaration sur les contrôles internes a été publiée conjointement avec les états financiers au cours de la session de 2013 du Conseil et sera également publiée dans l'avenir. | FRM |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_